

RÈGLEMENT OFFICIEL

COURSE EN RELAIS - GRASSE PAR HAMEAUX POUR GABRIEL GUALLINO

Article 1 – Organisation

La course Grasse par Hameaux pour Gabriel GUALLINO, sera organisée le 1^{er} juillet 2023 par la Ville de Grasse (Service des Sports).

Article 2 – Parcours

La distance de course à pied en relais Grasse par Hameaux pour Gabriel GUALLINO, sera de 42km.

Le départ sera donné sur la Place du Petit Puy (Cathédrale de Grasse) et l'arrivée sera jugée au même endroit.

Les cinq coureurs de chaque équipe devront courir les relais 0 et 6 ensemble sous peine de non classement sine qua non.

Article 3 – Inscriptions

L'épreuve sera ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés. Le minimum d'âge requis pour participer à cette course est de 16 ans minimum (natif de 2007).

Les prix des engagements sont fixés à :

- 10€ par personne
- 50€ par équipe

Chaque participant devra prendre son propre matériel pour la course, incluant obligatoirement une lampe frontale qui sera nécessaire pour les derniers relais.

Ce tarif comprend, un dossard, un t-shirt et l'accès aux ravitaillements à chaque relais et à l'issue de la course. Un parapluie miniature sera distribué à chaque équipe et devra être transmis comme bâton de relais entre les coureurs. L'équipe devra l'avoir en sa possession à l'arrivée sous peine de non classement.

Les inscriptions s'effectuent via Internet sur le site suivant : *timingzone.com*

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense, Fédération sportive de la police nationale, Fédération

sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France, Fédération sportive et gymnique du travail, Union française des œuvres laïques d'éducation physique ;

- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'original ou la photocopie du certificat médical sera conservé un an par l'organisateur.

Article 4 – Classement

Les trois meilleures équipes masculine, féminine et mixte seront récompensées.

Les trois meilleures équipes Entreprise masculine, féminine et mixte seront récompensées.

Une équipe considérée comme mixte, lorsqu'elle est composée de femme(s) et d'homme(s), quel que soit le nombre de coureurs. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le classement sera communiqué à la fin de la course et partagé sur les sites de chronométrage.

Article 5 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement en cas de tenue de l'événement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'organisateur se réserve le droit d'étudier toute situation individuelle. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Article 6 - Règlement fédéral

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de ses relais avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 7 – Ravitaillements

Des points de ravitaillement seront installés sur chaque passage de hameaux.

À noter qu'une ambiance festive et conviviale sera assurée par les comités des Fêtes de chaque Hameau.

Article 8 - Sécurité

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de la course.

Article 9 - Temps de course

Les participants disposent d'un temps maximum de 5h30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée.

Article 10 - Distance des relais

Relais 0 : Place du Petit Puy Départ > Montée du Casino (850m) : Départ commun obligatoire des 5 coureurs

Relais 1 : Grasse centre > Saint François > Les Marronniers (9 km)

Relais 2 : Les Marronniers > Saint Jacques > Saint Antoine (8 km)

Relais 3 : Saint Antoine > Saint Claude > Les Fleurs de Grasse (5,5 km)

Relais 4 : Les Fleurs de Grasse > Le Plan de Grasse > Plascassier (8 km)

Relais 5 : Plascassier > Magagnosc > Jardins de la Princesse Pauline (11,5 km)

Relais 6 : Jardins de la Princesse Pauline > Grasse centre Historique (1,5km) : Arrivée commune obligatoire des 5 coureurs

Article 11 – Parking Relais (Drop Zone)

Certaines zones de stationnement de la ville seront privatisées sur la Commune pour permettre la pose et dépose des coureurs. On les appelle Drop Zone, on en dénombre 5 sur le parcours.

Drop Zone n°1 : Esplanade Cours Honoré Cresp (Pl. du Cours Honore-Cresp)

Drop Zone n°2 : Parking Communal, Salle Associative des Marronniers (58 Chem. de St Anne)

Drop Zone n°3 : Parking Communal Saint Antoine (16 Chemin des Bastides)

Drop Zone n°4 : Parking Mairie Annexe Les Fleurs de Grasse (Av. des Anciens Combattants en Afrique du Nord)

Drop Zone n°5 : Ecole Communale Plascassier (6 Chem. de l'Oratoire)

Drop Zone n°6 : Parking Jardin de la Princesse Pauline (Bd Reine Jeanne au droit des jardins de la Princesse Pauline.)

(L'esplanade du cours Honoré Cresp sera privatisée pour l'occasion mais uniquement pour les équipes fournissant leur numéro de dossard d'équipe en guise de laisser passer.)

Article 12 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA (Timing Zone) utilisant un système de chronométrage électronique

Article 13 – Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une

fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente et il est néanmoins expressément indiqué que chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

Article 14 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives.

Article 15 – CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 16 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra en faire part à un membre de l'organisation (signaleurs, postes de ravitaillement ou de secours).

Article 17 – Récompenses

L'heure estimée de la remise des prix est située aux alentours de 23h00. La présence des récipiendaires est obligatoire pour être récompensé.

- 3 premières équipes féminine
- 3 premières équipes masculine
- 3 premières équipes mixtes
- 3 premières équipes entreprise féminine
- 3 premières équipes entreprise masculine
- 3 premières équipes entreprises mixtes

(Il n'y aura pas de cumul de récompense)

Article 18 – Annulation de l'évènement en cas de force majeure

Si l'épreuve venait à être annulée pour un cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra cependant être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 19 - Développement Durable

Respectueux de son environnement la Ville de Grasse s'engage en faveur du développement durable au travers de ses organisations. La participation aux épreuves associées implique l'acceptation du participant des actions mises en place. Toute personne vue en train de jeter un déchet en dehors des containers à l'intérieur des zones propres pourra être disqualifiée. L'utilisation de véhicules accompagnateurs électrique est conseillé.

Article 20 – Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment, et quelles que soient les raisons. Les participants seraient alors informés de ces modifications par tous les moyens à la disposition de l'organisation.

La participation à la course de relais Grasse par Hameaux pour Gabriel GUALLINO implique l'acceptation expresse par chaque coureur dudit règlement.